

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 28 janvier 2020	Délibération n° 2020/02- p1
Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2020	
Nomenclature de télétransmission : 7.1 – décision budgétaire	

<u>Nombre de membres</u>	L'an deux mil vingt,
En exercice : 34	Le 28 janvier à dix-neuf heures,
Présents : 18	
Votants : 21	Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué
Procurations : 3	le 20 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze, boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, adjoint au Maire de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Sont présents :

Alain GUETROT, Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Régine LANGLOIS, Pierre BORNE, Pierre JUNILLON, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Patrick GIVON, Christian FOSSEYUEUX, Michel CLERGEOT.

Sont absents excusés :

Jacques DRIESCH, Emile JOSSELIN, Sabine PATOUX (pouvoir à M. AMSLER), Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Christophe LINI (pouvoir à M. CHAULIEU), Corinne POIGNANT (pouvoir à M. GUETROT), Henri PETTENI, Carole DRAI, Claudia MARSIGLIO.

Sont absents :

Sylvain AUBERT, Christophe IPPOLITO, Gilles MATHIEU, Benoit WOSSMER.

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire, et la loi NOTRe adoptée le 7 août 2015 apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientations budgétaires.

Ce débat d'orientations budgétaires a pour objet d'associer le comité syndical à la préparation du budget primitif qui conditionne l'action du syndicat. C'est un acte de prévision dont la préparation mobilise l'ensemble des acteurs du syndicat.

Le rapport élaboré sous forme d'annexe à cette délibération présente les grandes orientations et leur impact sur le budget prévisionnel 2020 et expose l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article UNIQUE : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2020 du Syndicat INFOCOM'94 et de l'existence du rapport sur la base duquel il s'est tenu.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 28 janvier 2020

Le Président
Alain GUETROT

Accusé de réception en préfecture
094-259401099-20200128-2020-02-DE
Date de télétransmission : 04/02/2020
Date de réception préfecture : 04/02/2020